

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**POLE INFRASTRUCTURES ET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Agence départementale de l'aménagement
d'AIGRE**

Bureaux :
12 rue de la Servanterie
16140 AIGRE
Téléphone : 05 16 09 56 50

Aigre, le 05 octobre 2022

**Direction Départementale des
Territoires
43 rue du Dr. Duroselle
16016 ANGOULEME CEDEX**

Affaire suivie par : Delphine GUINOIS
Ligne directe : 05 16 09 56 52

Par courrier du 03 octobre 2022, vous sollicitez mon avis sur la construction d'une centrale photovoltaïque comprenant la réalisation d'un poste de livraison/transformation et de deux postes de transformation, objet du permis de construire PC 016 378 22 N0006, sur le territoire de la commune de Taizé-Aizie.

Après examen, je vous informe que j'émet un avis favorable assorti des dispositions suivantes qui seront à la charge du pétitionnaire :

- ✓ L'agence départementale de l'aménagement d'Aigre devra être informée du projet d'accès le long de la RD 306 afin de donner les prescriptions
- ✓ Elle devra également être informée de l'itinéraire emprunté par le câble HTA afin de donner les prescriptions également
- ✓ Le poste de livraison/transformation et les deux postes de transformation devront être implantés à plus 7m du bord de chaussée
- ✓ Un revêtement de type enduit superficiel a été réalisé en 2022, il conviendra de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas dégrader le revêtement. Un état des lieux avant travaux devra être réalisé.

Une permission de voirie devra être déposée en Mairie et adressée à l'Agence départementale de l'aménagement d'Aigre pour autorisation préalable 2 mois avant la réalisation de travaux sur le domaine public départemental.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Le Chef d'agence
Patrick SCORCIONE



Correspondance à adresser

Conseil général - 31 boulevard Émile Roux - 16917 ANGOULÈME Cedex 9

www.cg16.fr